

SERVICE VICINAL.

DÉPARTEMENT

DE

LA SOMME.

M. *François*

Agent voyer d'arrondissement.

M. *Lempereur*

Agent voyer en chef.

CHEMINS VICINAUX

de petite communication N° 2,

de *Moufflières* à *Foucaucourt*
et n° 6, de *Moufflières* à *Signières*.

PROJET PARTIEL D'ALIGNEMENT

DE LA TRAVERSE

DE MOUFLIÈRES.

Rues de Rambures et de la Montinette.

Dressé par l'Agent voyer *cantonal*
soussigné.

A *Oisemont*, le 2 *Septembre* 1882.

Siméon

Vu, adopté et présenté conformément à
notre avis de ce jour.

Amiens, le 1^{er} *Octobre* 1882

L'Agent voyer en chef du département,

Lempereur

3^e Division

Vu et approuvé conformément
à l'arrêté de ce jour.

Amiens, le 29 *Octobre* 1882

Le Préfet de la Somme.



ECHELLE de 0m005 par mètre (1/200)

LÉGENDE.

- B . Construction en bois.
- Br . Construction en briques.
- P T. Construction en pierre de taille.
- O E. Rez-de-Chaussée.
- 1 E. Maison à un étage.
- 2 E. Maison à deux étages.
- 3 E. Maison à trois étages.
- . Construction solide.
- . Construction en médiocre état.
- . Construction en état de vétusté.

Les alignements partiels sont déterminés à l'encre rouge par des chiffres pairs 2, 4, 6, etc., du côté droit; 3, 5, 7, etc., du côté gauche, inscrits à leurs extrémités, et par la désignation de deux repères faite en texte parallèlement aux bords du plan.